

pHARe : un éclairage de rentrée

Dans le premier degré, le programme pHARe vise uniquement les classes du CP au CM2.

Les attendus pour cette année scolaire 2023-2024

A la rentrée :

- Pour les écoles concernées par le programme pHARe qui ne l'auraient pas déjà fait, opérer la modification du règlement intérieur nécessaire à la mise en place de la méthode de préoccupation partagée. Le paragraphe à ajouter est précisé dans le plan de prévention.
- Afficher dans l'école les numéros d'alerte : **3020** (harcèlement) et **3018** (cyberharcèlement).
- Communiquer auprès des familles sur l'engagement de l'école dans la lutte contre les intimidations et le harcèlement : information dans le cahier de liaison et/ou via l'ENT, mais aussi lors des réunions de rentrée, avec les numéros d'alerte.

Des ressources

Deux vidéos utilisables en réunion de rentrée ou en conseil d'école :

Le programme pHARe (1'46) : <https://ladigitale.dev/digiview/#/v/62c7d58428dc2>

Détecter le harcèlement (2') : <https://ladigitale.dev/digiview/#/v/62c7d5e877e76>

Des affiches :

☞ Agressions, harcèlement ou violence [format A5](#) – [format A4](#)

☞ [Les numéros d'Alerte](#)

☞ Une information de rentrée à destination des parents [version PDF](#) – [version modifiable](#)

Le calendrier

En période 1

☞ **Veiller à cocher** avant fin septembre toutes les actions menées en 2022-2023 pour une bonne prise en compte **dans l'application** ; cela permettra la labellisation automatique de l'école.

☞ **Initialiser l'année scolaire 2023-2024** dans l'onglet administration de la plateforme pHARe (portail ARENA, Enquêtes et pilotage, Programme pHARe)

☞ **Planifier un temps de travail "pHARe"** en conseil des maitres pour :

- vérifier en équipe que chacun a mémorisé le protocole départemental à suivre en cas de situation d'intimidation ou de harcèlement présumé;
- faire le bilan du plan de prévention pour l'année 2022-2023,
- compléter ou réajuster l'avenant pour 2023-2024;
- prendre connaissance des nouvelles ressources à disposition sur la plateforme pHARe.

☞ **Au conseil d'école n°1**

- rappeler l'engagement de l'école dans pHARe,
- présenter le plan de prévention pour l'année scolaire 2023-2024-
- présenter les actions prévues.

De la période 1 à la période 5

- ✚ Participer à l'un des temps forts (journée NAH, concours NAH, Safer Internet day...).
- ✚ Mener une action de sensibilisation auprès des familles et des personnels.
- ✚ Mettre en œuvre 10h d'apprentissage sur le sujet auprès des élèves du CP au CM2.

Les dates et temps forts 2023-2024

✚ Journée NAH : 09/11/23

Pour en savoir plus sur la journée NAH : <https://www.education.gouv.fr/journee-nationale-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-941>

✚ Safer Internet Day : 06/02/24

Pour en savoir plus sur le Safer Internet Day : <https://www.education.gouv.fr/safer-internet-day-la-journee-internationale-pour-un-internet-sans-crainte-344368>

✚ Concours NAH : **date limite d'envoi des créations vers début février** (date précise à venir)

Pour en savoir plus sur le concours NAH : <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement>

Les situations de harcèlement

Une situation dans l'école : 2 possibilités

✚ Je suis formé(e) ➤ je mets en place la MPP ➤ j'en informe [Estelle Garreau par mail](#)

✚ Je ne suis pas formé(e) ➤ je fais appel à l'équipe ressource qui met en place la MPP (mail à l'IEN qui évalue la situation et mobilise deux membres de l'équipe ressource qui interviendront dans l'école).

Equipe Ressource circonscription Angoulême Est	
Mme Delphine Forestier	Directrice Ecole J Monnet Soyaux
Mme Caroline Vezilier	Infirmière scolaire au collège Jules Michelet
Mme Céline Fouquet-Tardif	CPC Numérique
Mme Estelle Garreau	CPC EPS